

L'Apesa veut prévenir le suicide des patrons

Le dispositif d'Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (Apesa), s'étend sur le territoire. Vendredi, la CCI 22 a annoncé son déploiement dans le département.

Pourquoi ? Comment ?

En 2013, Marc Binié, greffier au tribunal de commerce de Saintes, et Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien, fondent l'Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (Apesa). Presque six ans plus tard, l'Apesa est présente dans une cinquantaine de juridictions.

Pourquoi avoir créé l'Apesa ?

L'Apesa est un dispositif dont le but est de détecter les risques psychologiques et prévenir le suicide des chefs d'entreprise, dont les sociétés sont en difficulté.

« Lorsqu'une entreprise traverse une crise, on évoque sa souffrance, celle de ses salariés, et on peut chercher à y remédier. Mais qu'en est-il de la détresse que peut ressentir son dirigeant ? Pour lui, il n'y a ni cellule psychologique, ni médecine du travail », constate Marc Binié.

Pourquoi ce type de structure n'existait-il pas auparavant ?

Cette absence de structures trouverait son origine dans l'image de la carapace que l'on peut attribuer au chef d'entreprise. Mais aussi dans le possible refus de celui-ci à communiquer sur des problèmes qu'il jugerait insolubles, pour lui, comme pour les autres.

« Il ne va pas forcément avoir le réflexe d'aller voir un professionnel pour confier son mal-être et parfois cela se conclut par un suicide », résume Marc Binié.

Comment fonctionne le dispositif d'Apesa ?

Lorsqu'une entreprise est en difficulté, elle entre en contact des professionnels (comptables...), des structures liées au monde économique, ainsi qu'avec le tribunal du commerce de sa juridiction.

L'Apesa démarche parmi ces corps



Christian Blais (à gauche), élu à la CCI 22, chargé de mettre en place l'APESA 22, avec Marc Binié (au centre), cofondateur de l'Apesa et Thierry Troesch, président de la CCI 22.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

de métier pour former « des sentinelles qui seront capables de détecter les signaux d'alerte ».

Lorsqu'une sentinelle repère un entrepreneur en difficulté, elle lui propose aussitôt l'Apesa. Une fois que la personne a donné son accord pour une prise en charge psychologique gratuite, une fiche alerte est remplie par la sentinelle et envoyée à un premier psychologue. Centralisés à Ressources Mutuelles Assistance, à Nantes, cinq psychologues sont disponibles chaque jour ouvré et le délai de réponse est inférieur à deux heures.

Ensuite, le psychologue rappelle le chef d'entreprise, évolue la gravité de sa souffrance psychique et le dirige ensuite vers un confrère installé à proximité du domicile de l'entrepre-

neur. Le thérapeute fait partie du deuxième réseau constitué par l'Apesa (composé de psychologues et de psychiatres ayant accepté de rejoindre le dispositif).

Enfin, jusqu'à cinq entretiens gratuits sont proposés par le psychologue à la personne en souffrance. L'ensemble (environ 350 €) étant financé par la structure locale de l'Apesa.

Pourquoi implanter l'Apesa dans les Côtes-d'Armor ?

Vendredi 8 février, 40 chefs d'entreprise, banquiers, experts-comptables [...] ont participé à l'assemblée constituante qui a officialisé la création de l'Apesa 22 à la Chambre du commerce et de l'industrie des Côtes-

d'Armor (CCI 22).

Une initiative nécessaire, car déjà deux cas ont été pris en charge dans le département, par Apesa France, depuis le début d'année.

Pour Christian Blais, secrétaire du bureau de la CCI 22 et chargé de mettre en place l'Apesa 22, « c'est un appareil qui s'intéresse enfin à la personne et qui ose aborder un sujet tabou avec un entrepreneur qui aura tendance à s'isoler, à se couper de son milieu professionnel et de ses proches ».

Et Marc Binié de conclure : « Une personne qui se noie ne refusera jamais la bouée de sauvetage qu'on lui envoie. »

Alexandra MARTEL